


CHANGEMENT DE SIRET

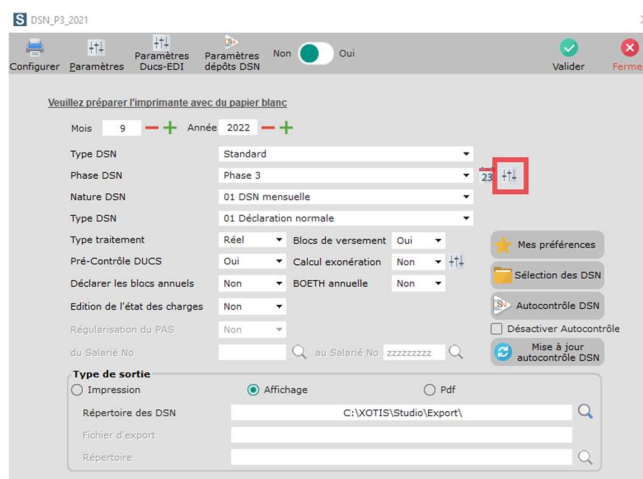
23/09/2022

Préambule :

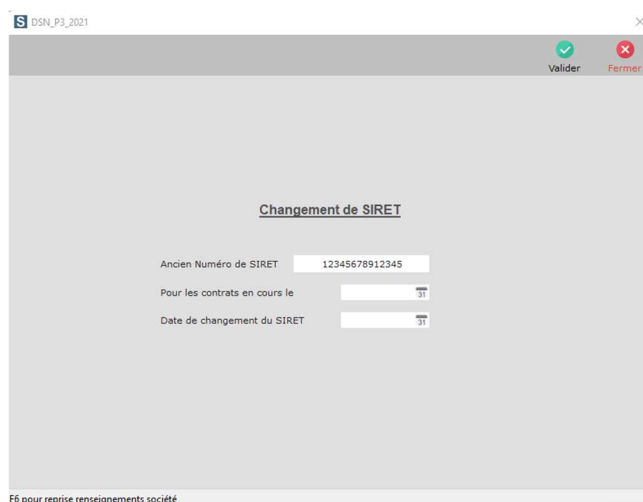
Lorsqu'un établissement change de Siret dans le cas d'un déménagement, il faut le déclarer en DSN, pour cela il faut suivre la procédure qui suit :

Dans STUDIO :

Dans la fenêtre de DSN, avant de lancer la DSN du mois de changement vous devez cliquer sur l'icone .



La fenêtre « **Changement de SIRET** » s'affiche :



Vous devez renseigner :

« **Ancien Numéro de SIRET** » : l'ancien Siret (celui de l'ancienne adresse),

« **Pour les contrats en cours le** » : Indiquer la date d'effet du changement de Siret,

« **Date de changement du SIRET** » il faut indiquer la date à laquelle le nouveau Siret prend effet (elle sera la même que la précédente (« **Pour les contrats en cours le** »)).

Les rubriques dans le fichier DSN :

Dans la DSN tous les salariés ayant un contrat en cours devront avoir les blocs de changement de contrat S21.G00.41 constitués des rubriques :

- Date de la modification en « **S21.G00.41.001** » et
- Ancien **SIRET** d'affectation en « **S21.G00.41.012** ».